

04 octobre 2021

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi
4 octobre 2021 à dix-huit heures à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon,
Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Jasmin Gibeau et le
Responsable des loisirs et Adjoint au directeur Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Certificat relatif à l'exemption de consultation des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire sur le plan et les règlements d'urbanisme de concordance ;
 - b) Dépôt par le secrétaire-trésorier deux états comparatifs ;
 - c) Dépôt bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.
7. Rapports comités / commissions.
8. Avis de motion et dépôt projet de règlement.
9. Adoption de Règlements :
 - a) Règlement N° 10-2021 modifiant et remplaçant le plan d'urbanisme révisé # 08-2008 et ses amendements ;
 - b) Règlement N° 11-2021 modifiant et remplaçant le règlement sur les permis et certificats # 09-2008 et ses amendements ;
 - c) Règlement N° 12-2021 modifiant et remplaçant le règlement de construction # 10-2008 et ses amendements ;
 - d) Règlement N° 13-2021 modifiant et remplaçant le règlement de lotissement # 11-2008 et ses amendements ;
 - e) Règlement N° 14-2021 modifiant et remplaçant le règlement de zonage # 12-2008 et ses amendements ;
 - f) Règlement N° 15-2021 modifiant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures # 05-2009 et ses amendements.
10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Paiement de factures ;
 - b) Accompagnement par PG Solutions ;
 - c) Subvention – programme d'aide à la voirie locale ;
 - d) UMQ – appel d'offres CAR-2020 ;
 - e) Attribution mandat services juridiques ;
 - f) Prêt temporaire – TECQ 2019-2023 ;
 - g) Évaluation de rendement – direction générale ;

04 octobre 2021

- h) Confection calendrier 2022 ;
 - i) Renouvellement contrat archivage données en ligne ;
 - j) Renouvellement abonnement RIM ;
 - k) Budget 2022 PIRVP ;
 - l) Suivi qualité eaux de fonte 2022 ;
 - m) Rôle d'évaluation 2022 ;
 - n) Offre d'achat – 153 Fraser ;
 - o) Offre d'achat – terrains : développement résidentiel.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
- a) PMVI : achat filet protecteur – terrain basketball ;
 - b) Achat articles promotionnels ;
 - c) Spectacle de Noël – école Maria-Goretti ;
 - d) Conformité de règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme ;
 - e) Conformité de règlements d'urbanisme au schéma révisé.
12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
- a) Réclamation 2021 – TECQ 2019-2023 ;
 - b) Achat pièces d'aqueduc – garage municipal ;
 - c) Plates-bandes ;
 - d) Formation premiers soins – col bleu ;
 - e) Réparation bouilloire hôtel de ville ;
 - f) Formation préposé à l'aqueduc – col bleu ;
 - g) Réserve sable/granulats – garage municipal ;
 - h) Branchement sanitaire au réseau – SEPAQ.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers/ Varia :
- a) Maintien de l'industriel lourd ;
 - b) Entente droit de passage - Club Quad Petite-Nation ; (2)
 - c) Hauteur des fils ;
 - d) Appui PBV RPNS – projet contrôle phragmite.
17. Affaires nouvelles.
18. Parole au public.
19. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2021-10-348

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-349

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2021 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

04 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 13 et 15 septembre 2021 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-350

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2021-08-22 au 2021-09-25 totalisant 65 025.49 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2021-09-01 au 2021-09-30 totalisant 136 871.10 \$ (No : 47188 à No : 47220) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2021-09-30 totalisant 178 580.03 \$ (No : 4441 à No : 4482) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2021-09-30 totalisant 176 249.57 \$ (No : 514 à No : 516).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 05; Fin à 18 h 05 (aucune question).

Rés. : 2021-10-351

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 10-2021 modifiant et remplaçant le plan d'urbanisme révisé # 08-2008 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-352

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

04 octobre 2021

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 11-2021 modifiant et remplaçant le règlement sur les permis et certificats # 09-2008 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-353

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 12-2021 modifiant et remplaçant le règlement de construction # 10-2008 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-354

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 13-2021 modifiant et remplaçant le règlement de lotissement # 11-2008 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-355

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 14-2021 modifiant et remplaçant le règlement de zonage # 12-2008 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-356

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 15-2021 modifiant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures # 05-2009 et ses amendements* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

04 octobre 2021

Rés. : 2021-10-357

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

2021-06-11	188221	Martech signalisation	1 634.94 \$	taxes
		- poteaux de signalisation		incl.
2021-08-23	18060115	Construction DJL	1 590.13 \$	taxes
		- asphalte		incl.
2021-09-08	0017963-07328	Waste Management	2 937.65 \$	taxes
		- frais dépotoir		incl.
2021-08-24	22828	Pétroles Pétro-Canada	1 533.93 \$	taxes
	22829	- essence/diesel		incl.
2021-08-27	9019203456	Kemira Water Solutions	6 547.96 \$	taxes
		- produits chimiques		incl.
2021-08-26	2111104+	J.C. Boudreault Ltée	1 153.14 \$	taxes
		- produits entretien		incl.
2021-09-14	Remb.	Jasmin Gibeau	1 554.47 \$	taxes
		- certificats de reconnaissance		incl.
2021-08-31	15194	Deveau Avocats	3 868.31 \$	taxes
		- frais juridiques		incl.
2021-09-16	1807107329	Waste Management	2 970.46 \$	taxes
		- frais dépotoir		incl.
2021-09-02	27754	Portes Interprovincial	1 390.76 \$	taxes
		- réparation		incl.
2021-08-12	4201	Béton Petite-Nation	2 104.04 \$	taxes
		- trottoirs/bordures		incl.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2021-10-358

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l’offre de services professionnels du 15 septembre 2021 de PG Solutions au montant de 1 440 \$ plus taxes applicables, pour la formation et l’accompagnement en lien avec la fin d’année relativement au système PG MegaGest avec M. Pascal Sasseville.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2021-10-359

CONSIDÉRANT que La Ville de Thurso a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

04 octobre 2021

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve les dépenses d'un montant de 22 347 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande le paiement de la subvention d'un montant de 18 000 \$ conformément au programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-360

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

04 octobre 2021

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récé au long;

QUE la Ville de Thurso confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Ville de Thurso confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Ville de Thurso s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville de Thurso s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;

QUE la Ville de Thurso s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

04 octobre 2021

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-361

CONSIDÉRANT qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Thurso a reçu l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais le 17 septembre 2021 afin de répondre à ses besoins en cette matière :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat :** 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Coût forfaitaire :** 1 250 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire variant de 195 \$ à 235 \$, en fonction de l'avocat attitré au dossier;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes :** 15 % du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-362

CONSIDÉRANT le projet de gainage de la conduite sanitaire McPhail/Galipeau ;

CONSIDÉRANT que le projet fait partie de la programmation TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT que le MAMH a autorisé le règlement d'emprunt 09-2021 au montant de 359 300 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, à obtenir un prêt temporaire au montant du règlement d'emprunt, soit de 359 300 \$;

04 octobre 2021

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso obtienne ce prêt temporaire avec la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maire, Benoit Lauzon, et le secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, à signer les documents (contrats) avec la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées pour l'obtention du prêt temporaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-363

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT le processus normal de gestion de la performance (rendement);

CONSIDÉRANT l'élection municipale 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'évaluation de rendement pour les premiers 17 mois de travail du secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-364

CONSIDÉRANT la préparation du calendrier municipal pour l'année 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 16 septembre 2021 de Imprimerie Papineauville Inc., au montant de 3 250 \$ plus taxes applicables, pour la confection de 1 650 calendriers municipaux pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-365

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat de « Service informatique D.L. Inc. » (Groupe DL) pour l'archivage des données en ligne ;

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente d'archivage des données assure à la municipalité l'obtention du taux préférentiel pour le support et le maintien des installations matérielles et logiques :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

04 octobre 2021

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement du contrat de service avec « Service informatique D.L Inc. » pour l'archivage externe des données pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 (120 \$/mois plus taxes).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-366

CONSIDÉRANT la fin de notre adhésion au réseau d'information municipale (RIM) au 1^{er} décembre prochain :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le renouvellement de l'abonnement au RIM pour l'année 2022 au montant de 525 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-367

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2022 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adopte les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 1^{er} décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

04 octobre 2021

Rés. : 2021-10-368

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler les rejets dans l'environnement ;

CONSIDÉRANT les obligations environnementales municipales :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de services professionnels # 682454-21-CD-0990 du 16 septembre 2021 de SNC-Lavalin au montant de 21 854.50 \$ plus taxes applicables, pour le suivi de la qualité des eaux de fonte avant rejet dans l'environnement et de l'eau souterraine, pour l'année 2022.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tout document relatif à la présente offre de services.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-369

CONSIDÉRANT le nouveau rôle d'évaluation 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture n° 39806 du 29 septembre 2021 de Servitech au montant de 1 582.50 \$ plus taxes applicables, pour des travaux relatifs au nouveau rôle 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-370

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de la compagnie Devcore :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre d'achat déposée par Devcore pour l'achat du terrain situé au 153 rue Fraser à Thurso, au montant de 300 000 \$ plus taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maire, Benoit Lauzon, et le secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso, l'offre d'achat et l'ensemble des documents afférents à ladite offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

04 octobre 2021

Rés. : 2021-10-371

CONSIDÉRANT les deux offres d'achat reçues pour l'achat de terrains (lot 6 127 290, lot 6 127 291, lot 6 127 292, lot 6 127 293, lot 6 127 294, lot 6 127 295, lot 6 127 296, lot 6 127 297, lot 6 127 298, lot 6 127 299, lot 6 127 300 du cadastre de Papineau, situés dans les limites territoriales de la Ville de Thurso);

CONSIDÉRANT les échanges du Conseil municipal et le consensus établi ;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat est conditionnelle à ce que la Ville devienne propriétaire des terrains, appartenant présentement à la MRC de Papineau pour le PIRVP :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre d'achat déposée et l'ensemble des conditions s'y rattachant, par le groupe formé de trois entreprises représentées par M. Éric Pelletier, M. Danny Tremblay et M. Martin Lavergne, au montant de 220 000 \$ plus taxes applicables, pour l'achat des lots suivants : lot 6 127 290, lot 6 127 291, lot 6 127 292, lot 6 127 293, lot 6 127 294, lot 6 127 295, lot 6 127 296, lot 6 127 297, lot 6 127 298, lot 6 127 299, lot 6 127 300 du cadastre de Papineau, situés dans les limites territoriales de la Ville de Thurso, pour la construction de 170 unités résidentielles ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maire, Benoit Lauzon, et le secrétaire-trésorier et directeur général, Jasmin Gibeau, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso, l'offre d'achat et l'ensemble des documents afférents à ladite offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-372

CONSIDÉRANT le projet au terrain de basketball du parc Michel-Giroux dans le cadre du PMVI d'Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition # 50527 du 17 août 2021 de Distribution sports loisirs au montant de 271.34 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un filet protecteur pour le terrain de basketball.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-373

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

04 octobre 2021

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 31 août 2021 de Publicité Idée Concept inc. au montant de 950 \$ plus taxes applicables, pour l'achat de 250 épinglettes à l'effigie de Guy Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-374

CONSIDÉRANT l'organisation d'un déjeuner de Noël et spectacle pour les élèves de l'école primaire Maria-Goretti le 21 décembre prochain, par la Commission permanente de la Jeunesse de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Hugo Blais, responsable des loisirs et adjoint au directeur, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le contrat de diffusion pour le spectacle.

QU'un budget de 1 250 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-375

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau le 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier et remplacer le plan d'urbanisme pour tenir compte du schéma révisé ;

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme doivent être conformes au plan d'urbanisme :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso indique qu'il n'y a pas lieu de modifier les règlements d'urbanisme suivants pour la conformité au plan d'urbanisme :

- Règlement n° 03-2011 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;
- Règlement n° 10-2011 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;
- Règlement n° 07-2020 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité.

04 octobre 2021

Rés. : 2021-10-376

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau le 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville de Thurso doivent être conformes au schéma révisé :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise la MRC de Papineau qu'il n'y a pas lieu de modifier les règlements d'urbanisme suivants pour tenir compte du schéma révisé :

- Règlement n° 03-2011 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;
- Règlement n° 10-2011 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;
- Règlement n° 07-2020 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-377

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

04 octobre 2021

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-378

CONSIDÉRANT le roulement d'inventaire ;

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc à venir :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission SC-78468 du 10 septembre 2021 de St-Germain Égout et Aqueduc au montant de 5 871.56 \$ plus taxes applicables, pour l'achat de pièces d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-379

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission n° 206811 du 17 septembre 2021 de la Pépinière Chantal Martel au montant de 1 188.45 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement de deux plates-bandes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-380

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

RÉSOLU :

04 octobre 2021

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de Sandra Trottier, col bleu, à la formation 1^{ers} soins du 6 et 14 octobre 2021 à Gatineau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-381

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission # 4472 du 10 août 2021 de Alpha Combustion au montant de 4 135.20 \$ plus taxes applicables, pour la réparation de la bouilloire à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-382

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de Sylvain Lavoie, col bleu, à la formation d'opérateur 1 (OPA) pour la maintenance du service d'aqueduc, offerte par la Commission scolaire Trois-Lacs et tenue à Gatineau.

QU'un budget de 2 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-383

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission du 28 septembre 2021 de Transport Michel Deschamps au montant de 22 102 \$ pour la réserve sable/granulats au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-384

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la contamination de l'environnement dans le parc national de Plaisance par le rejet d'eaux usées provenant de résidences de la rue Hill ;

CONSIDÉRANT la programmation TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT la collaboration entre la SEPAQ et la Ville de Thurso ;

04 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso s'engage à respecter la programmation TECQ 2019-2023 afin de venir raccorder les résidences de la rue Hill au réseau sanitaire d'ici la fin de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-385

CONSIDÉRANT la dissolution du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à la MRC de Papineau de conserver les usages d'industriel lourd sur le territoire de la Ville de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-386

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Petite-Nation d'obtenir un droit de passage jusqu'au Café Bistro chez Léo (169 rue Galipeau) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un droit de passage au Club Quad Petite-Nation jusqu'au Café Bistro chez Léo par la voie Galipeau nord (tracé fourni), pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-387

CONSIDÉRANT l'entente actuelle entre la Ville de Thurso et le Club Quad Petite-Nation qui prendra fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir une signalisation à cet effet sur les routes de juridiction provinciale afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

04 octobre 2021

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de renouveler l'entente avec le Club Quad Petite-Nation pour le droit de passage sur la route 317 et 148 pour une période de quatre (4) ans débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2025.

QUE monsieur Benoit Lauzon, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso ledit protocole d'entente.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande au MTQ l'installation de la signalisation nécessaire sur la voie de contournement ainsi que sur la 148, tel que présenté à l'annexe « A » de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-388

CONSIDÉRANT la hauteur des fils de télécommunication sur la rue Portelance qui est trop basse selon les normes présentées par Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande aux compagnies de télécommunications (Bell Canada, Vidéotron, Hydro-Québec) de faire en sorte d'effectuer les travaux nécessaires afin que les hauteurs minimales soient respectées.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-10-389

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso désire confirmer sa participation au projet de lutte intégrée au roseau commun en zone périphérique au Parc national de Plaisance, déposé par l'OBV RPNS auprès du Programme Affluents Maritimes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso reconnaît que le développement d'un tel projet vise à freiner la propagation rapide du roseau commun sur le territoire de la MRC de Papineau, particulièrement aux abords du Parc national de Plaisance et par le fait même, de favoriser la biodiversité et la connectivité écologique ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso reconnaît également que ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre des grands objectifs de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau puisqu'il permettrait de :

- 1) Préserver durablement les paysages naturels de la MRC de Papineau des altérations irréversibles ;
- 2) Maintenir ou de rétablir la connectivité pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore.

04 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie le projet « Plan de lutte intégrée au roseau commun en zone périphérique au Parc national de Plaisance » et s'engage à assurer la présence d'un représentant au comité de travail entre avril 2022 et mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 34 ; Fin à 18 h 44.

Rés. : 2021-10-390

MADAME HÉLÈNE LAPRADE PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 45.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)
Benoit Lauzon
Maire

(signé)
Jasmin Gibeau
Sec.-trés. et Dir. gén.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)
Maire